

Des places à Vivre

L'aménagement des places du Marché et du Chapitre

Conférence de presse
15 février 2022

*Transformation de l'ancien Hôtel de ville de Fosses-la-Ville
en un lieu de convivialité et de rassemblement
ainsi que l'aménagement des 2 places et accès adjacents.*



C'est quoi une O.R.U ?

Depuis les années septante, l'outil de rénovation urbaine existe en Région wallonne. Le législateur l'a défini de la manière suivante :

« L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres. » [Art. 173 du CWATUPE]

O.R.U : fil rouge pour le centre de Fosses...

« L'opération de rénovation de Fosses-la-Ville s'appuie sur une volonté de rendre attrayant le centre urbain en vue d'attirer de nouveaux habitants. Cet enjeu majeur nécessite une amélioration du cadre de vie pour les habitants actuels et futurs. Cela va s'exprimer par un travail en profondeur sur les voiries et sur la création de nouveaux logements. (...) »

La philosophie de l'opération de rénovation urbaine est de miser sur la qualité des logements et des espaces publics pour redynamiser le centre, ses lieux et ses commerces. »

O.R.U. à Fosses ? Ça sort d'où ?

Le principe d'une opération de rénovation urbaine a été approuvé en séance du Conseil communal du 8 novembre 2010.

En 2008 déjà, une première étude structurelle fut menée par la Plate-Forme d'Architecture et Urbanisme. Les recommandations de l'époque ont été adoptées par le Conseil communal en sa séance du 8 juin 2009.

Le dossier O.R.U a été approuvé par le Conseil communal, à l'unanimité de tous les groupes politiques, le 14 septembre 2015. Ainsi que par le Gouvernement wallon, le 31 août 2016.

Qui a réalisé le dossier O.R.U. ? Et le projet des 2 places ?

Le dossier complet de Rénovation Urbaine fut établi par les auteurs de projets - association momentanée, AZERO & Espace Environnement.

Les auteurs de projet pour la « transformation de l'ancien Hôtel de Ville de Fosses-la-Ville en un lieu de convivialité et de rassemblement ainsi que l'aménagement des 2 places et accès adjacents » sont ATELIER PAYSAGE SRL et DESSIN ET CONSTRUCTION. Désignés par marché public, via des critères légaux, et sur base de critères établis en commission (citoyenne) de rénovation urbaine pour le projet proposé.

Consultations ?

Pour l'élaboration du dossier, en 2014, « plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour assurer la récolte des données subjectives lors de cette phase de diagnostic. D'une part, une enquête par questionnaire auprès des habitants du quartier a livré une perception globale du quartier et, d'autre part, une série de rencontres, entretiens avec des personnes-ressources ou réunions de consultation de la population, a permis d'affiner l'analyse ».

« L'outil de consultation qui a permis de recueillir l'avis du plus grand nombre de personnes est l'enquête écrite. A travers cette méthode, le but était de contacter et donc de récolter l'avis d'un maximum d'habitants ».

Que comprend le dossier O.R.U. ?

- Document 1 : Documents Généraux
- Document 2 : Recueil des données objectives
- Document 3 : Recueil des données subjectives
- Document 4 : Analyse des données
- Document 5 : Projet de Rénovation urbaine
- Document 6 : Financement de l'opération

Ce dossier comporte aussi 17 fiches-projets qui pourront être activées sur une durée de 15 ans (2016 – 2031), afin d'améliorer et de redynamiser le Centre de Fosses-la-Ville.

Fiches-projets ?

Les fiches-projets comprennent les analyses objectives, ainsi que des propositions de schéma pour différents sites (17) situés dans le périmètre de rénovation urbaine du centre.

L'activation d'une fiche permet de solliciter une subvention à la Région Wallonne. Le projet est alors réfléchi, analysé, travaillé et enfin, réalisé.

Pour chaque étape, la C.R.U. émet un avis pour aider le Collège et le Conseil communal à faire ses choix, dans le respect de l'O.R.U établie et votée.

Et l'avis des habitants là-dedans ?

Faisant suite aux consultations de 2014, et aux visites de terrain, une commission a été créée (la C.R.U.). Celle-ci est composée essentiellement de citoyens du centre. Ils donnent un avis au Collège Communal à chaque étape importante de l'opération.

Cette commission peut également rendre des avis au Conseil communal et/ou au Collège communal sur toutes les questions qu'ils lui soumettent.

Ce fut le cas, par exemple, pour le projet privé de la société HOUYOUX, à l'Avenue Albert 1er.

Un fil conducteur...

L'O.R.U. offre un fil conducteur, et des perspectives, permettant de travailler de manière réfléchie, à long terme.

À titre d'exemple, pour répondre à l'appel à projets régional qui a permis les aménagements du square Chabot, l'Administration a pu le faire rapidement puisque les grandes lignes étaient déjà proposées dans l'Opération.

Les attentes, constats, problèmes et besoins sont ainsi déjà connus.

C.R.U ?

= Commission de rénovation urbaine. Composée de :

- 3 membres du Collège communal ;
- 2 membres du Conseil communal, issus de la minorité
- 1 représentant :
 - CPAS ;
 - Foyer Namurois ;
 - AIS ;
 - Centre culturel ;
 - Chinels ;
 - Comité de Quartier de Fosses centre ;
 - Écoles ;
 - Zone de Police ;
 - Syndicat d'Initiative ;
 - Pour l'intégration d'une œuvre d'art ;
- 6 (min.) habitants domiciliés résidant dans le périmètre du centre ou ayant un commerce dans celui-ci. La commission fossoise en compte 11 !
- Voix consultative : 3 invités volontaires, n'habitant pas dans le périmètre.
- 4 « administratifs » (Ville, Région, auteur de projet)

La CRU constitue essentiellement un organe de consultation, de coordination, d'animation, de relais avec la population du quartier.

oru.fosses-la-ville.be
www.fosses-la-ville.be
renovation.urbaine@fosses-la-ville.be

rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville - 071 12 12 40